

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200225.7	<u>Séance du 25 février 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de février le vingt-cinq février le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 février 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 février 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : ARRET DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) NORD DOUBS – AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 22 novembre 2019, Pays de Montbéliard Agglomération a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord Doubs.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, ce projet arrêté est soumis pour avis à l'ensemble des Communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération.

La Commission Urbanisme/Développement économique, réunie le 10 février 2020, a émis un avis favorable.

Compte-tenu des éléments transmis aux conseillers municipaux par voie dématérialisée afin qu'ils appréhendent ce dossier,

- Délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2019 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT,
- Bilan de concertation,
- Dossier arrêté du SCoT Nord Doubs à la date du 22 novembre 2019,

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- Valide le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Pays de Montbéliard Agglomération arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2019.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 25 février 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**